AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3398-DE
Reçu le 06/11/2026

2026_3398

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 31
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Madame MIRAMOND et Monsieur ICHES sont absents
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3398

Objet : RH - DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI POUR MENER A BIEN UN PROJET IDENTIFIE / UNE OPERATION IDENTIFIEE (Articles L 332-24 à L 332-26 du Code Général de la Fonction Publique)

LA PRESIDENTE

Considérant que la collectivité s'est engagée dans la mise en œuvre et l'animation du site Natura 2000 à compter de l'année 2027.

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire, que cette mission présente un caractère temporaire étroitement lié au calendrier de réalisation des actions environnementales et à l'octroi des financements dédiés ;
Il est proposé de recruter un agent, à temps non complet, sous la forme d'un contrat de projet pour une durée initiale d'un an, couvrant l'année 2027.

Afin de garantir la continuité de l'animation du site sans engager définitivement les finances de la collectivité, ce contrat pourra être reconduit par voie d'avenant, par périodes successives et dans la limite maximale de 6 ans, **sous réserve de la reconduction des subventions et de la poursuite des actions du programme Natura 2000**

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3398-DE
Reçu le 06/11/2026

Madame la Présidente propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget de l'année 2027.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01-01-2027 au 31-12-2027 *(prolongation conditionnelle - possible dans la limite de 6 ans maximum)*	1	Attaché territorial	Chargé(e) de mission Natura 2000	21h00

L'agent devra justifier d'un niveau de qualification de niveau 6

La rémunération de l'emploi sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGENT** la Présidente ou son représentant, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr./